

Accueil > Actualités > obsédé par les chaussures d'enfants, un ancien agent des écoles condamné pour...

// ACTUALITÉS

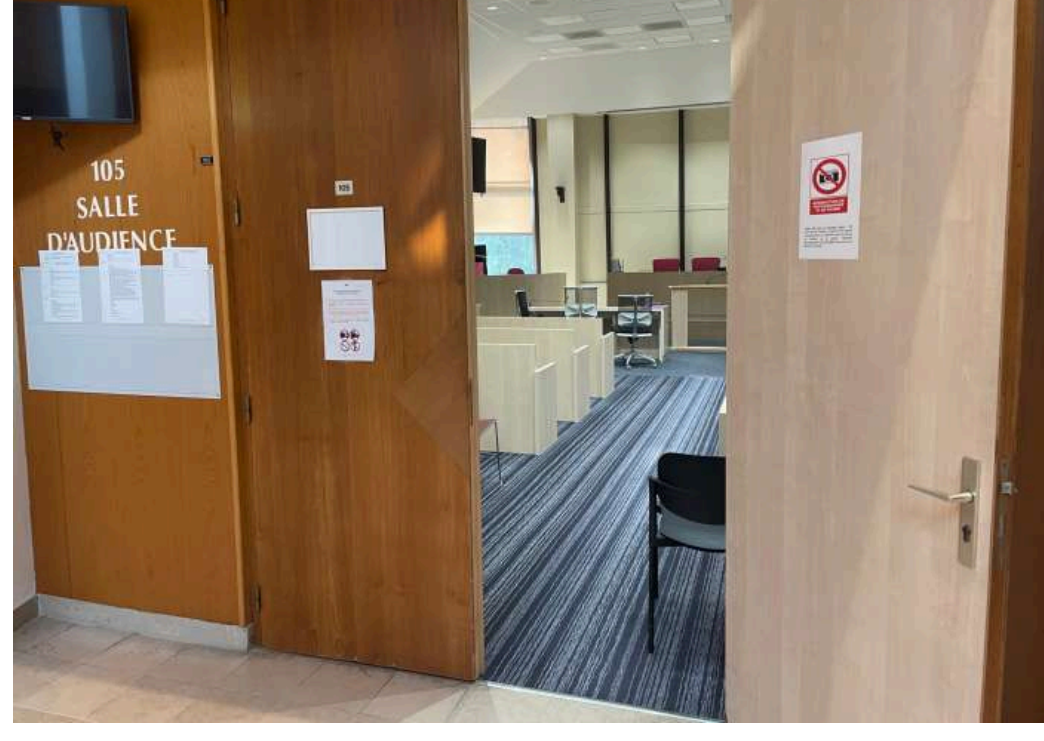
obsédé par les chaussures d'enfants, un ancien agent des écoles condamné pour corruption de mineur

Par Jean-Christophe Collet 08/10/2026 0 605

f

X

p



Le tribunal correctionnel de Rennes a condamné, mardi 6 octobre 2026, un ancien agent d'entretien des écoles maternelles et primaires de la ville de Rennes pour corruption de mineur. Âgé de 22 ans, le jeune homme nourrissait depuis l'enfance un fétichisme pour les chaussures, qui l'avait conduit à proposer des défis à caractère sexuel à des enfants.

Mathéo, âgé de 22 ans, se définit lui-même comme « fétichiste ». Devant sa psychologue, il a confié être passé à l'acte « au moins six fois ». Se faisant passer pour un « youtubeur », il accostait des enfants dans la rue. Sous prétexte de « défis », et en filmant les scènes avec son téléphone, il leur demandait de lui donner leurs chaussures pour pouvoir les « lécher ». Il leur proposait également de lui « cracher » dessus ou « d'uriner » dans sa bouche.

« Cela déclenchait chez moi une excitation sexuelle », liée à la « soumission », a-t-il expliqué à sa thérapeute. À ses proches, il s'était également confié sur ses « problèmes », sans toutefois les expliciter. Mathéo X. aurait ainsi abordé « une dizaine de groupes » d'enfants de cette manière. Il avait aussi proposé ces « défis » au fils d'une collègue avec laquelle il « s'entendait bien ». C'est pour les faits concernant ce seul enfant qu'il comparaissait, mardi 6 octobre, devant le tribunal correctionnel de Rennes, pour « corruption de mineur de 15 ans ».

« Au début, je n'arrivais pas à poser des mots dessus, mais c'était là », a expliqué à la barre cet ancien agent municipal chargé de l'entretien des écoles maternelles et primaires. Dès l'âge de « 10 ans », il avait commencé à « collectionner » ses propres chaussures d'enfant. Puis ce « délire » avait « empiré avec les années ». Pas moins de 300 chaussures ont été retrouvées lors de la perquisition de son domicile, aux côtés de « divers vêtements d'enfants » et de « couches » qu'il continuait de porter.

Le risque d'une « agression sexuelle directe » n'est « pas à négliger »

Mathéo X. reconnaît souffrir d'une « addiction ». Mais il assure n'avoir « aucune attirance sexuelle » pour les enfants. Le psychiatre qui l'a examiné estime que le risque qu'il soit « tenté de déborder sur une agression sexuelle directe » n'est « pas extrêmement probable ». Il n'est toutefois « pas à négliger ».

« Il va falloir s'assurer qu'il ne fasse pas d'autres victimes », s'est inquiété le procureur de la République, Fabrice Valembois, au regard de ces « fragilités ». Le magistrat avait requis un suivi sociojudiciaire de cinq ans, assorti d'une injonction de soins, ainsi qu'une interdiction définitive d'exercer une activité en contact avec des mineurs. Une mesure susceptible de compromettre son projet professionnel : travailler comme « vendeur chez Micromania ».

« On n'a pas affaire à un nouveau Guy Georges », a tenté de relativiser l'avocat de la défense, en référence au tueur et violeur en série condamné en 2001 à la réclusion criminelle à perpétuité. Selon Me Arnaud Le Bourdais, son client avait au contraire « mis tous les freins » pour « combattre » cette « paraphilie », certes « atypique ». L'avocat estimait donc qu'un « sursis probatoire » constituait une réponse « appropriée ».

Mathéo X. a finalement été condamné à un suivi sociojudiciaire de cinq ans, avec obligation de soins, de travailler et d'indemniser la partie civile. Il lui est également interdit d'entrer en contact avec le fils de son ancienne collègue. En cas de non-respect de ses obligations, il encourt un an d'emprisonnement.

Le tribunal lui a aussi définitivement interdit d'exercer une activité impliquant un contact avec des mineurs. Il sera inscrit au Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIAJIS). Sur le plan civil, il devra verser 3 000 euros de dommages et intérêts à la famille de la victime, ainsi que 1 200 euros au titre des frais de justice. Le jugement a été assorti de l'exécution provisoire : ces mesures s'appliquent donc immédiatement, même en cas d'appel. RB et GF (PressPepper)

// PARTAGER SUR VOS RÉSEAUX SOCIAUX

f

X

p

ARTICLE PRÉCÉDENT

ARTICLE SUIVANT

une première « Braderie & Mix » avec Sidney Duteil aux platines

En marge des manifestations, des bâtiments forcés et des cafétérias pillées à Villejean

Jean-Christophe Collet

Lancé par le journaliste Jean-Christophe Collet en 2012/2013, www.rennes-infos-autrement.fr devient un site d'informations en 2015 et est reconnu comme site d'informations en ligne par le ministère de la Culture et de la communication.

LAISSER UNE RÉPONSE

Se connecter pour laisser un commentaire

// DERNIÈRES NOUVELLES PUBLIÉES

les « Chouettes Conférences » reprennent aux Champs libres

Actualités jean-christophe collet - 09/10/2026

Pourquoi le climat de la Terre change-t-il ? question très actuelle que les « Chouettes » feront leur rentrée, samedi...

- Advertisement -

Édouard Geffray ne veut pas que la jeunesse l'effraie ?

jean-christophe collet - 08/10/2026

3 400 manifestants : la manifestation donne de la voix

jean-christophe collet - 08/10/2026

Après un défilé dans la ville, de nouveaux affrontements avec la police

jean-christophe collet - 08/10/2026

Rennes : le ministre de l'Éducation nationale attendu vendredi pour la mobilisation lycéenne

jean-christophe collet - 08/10/2026

Première pierre du futur lycée : la femme-mère-enfant de Pontchaillou

jean-christophe collet - 08/10/2026

Des blocages devant le lycée : la manifestation prévue pour vendredi

jean-christophe collet - 08/10/2026

En marge des manifestations, des bâtiments forcés et des cafétérias pillées à Villejean

jean-christophe collet - 08/10/2026

une première « Braderie & Mix » avec Sidney Duteil aux platines

jean-christophe collet - 08/10/2026

En marge des manifestations, des bâtiments forcés et des cafétérias pillées à Villejean

jean-christophe collet - 08/10/2026

une première « Braderie & Mix » avec Sidney Duteil aux platines

jean-christophe collet - 08/10/2026

En marge des manifestations, des bâtiments forcés et des cafétérias pillées à Villejean

jean-christophe collet - 08/10/2026

- Advertisement -

les « Chouettes Conférences » reprennent aux Champs libres

jean-christophe collet - 09/10/2026

Édouard Geffray ne vient plus : la jeunesse l'effraie ?

jean-christophe collet - 08/10/2026

3 400 manifestants : la jeunesse donne de la voix

jean-christophe collet - 08/10/2026

Après un défilé dans le calme, de nouveaux affrontements avec la police

jean-christophe collet - 08/10/2026

CHARGER PLUS >